



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 10 janvier 2022

N°4 – D. 10.01.2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier à quatorze heure, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

5. Avis sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie

Vu l'article 58 des statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'avis conforme du directoire émis le 7 janvier 2022 ;

1- Considérant la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie ci-après :

Nom	Profil
Françoise BLANQUET-GROSSARD	IR UGA, TIMC, <i>éthique en expérimentation animale</i>
Catherine BLATIER	PR UGA, LIP, psychologie du travail, <i>intégrité scientifique</i>
Philippe CARDIN	DR CNRS, Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), <i>médiation scientifique</i>
Patrice CATTY	Chercheur CEA, LCBM, RIS CEA, <i>intégrité scientifique</i>
Laurence CIMAR	MCF UGA, CRJ, <i>éthique de la médecine et des sciences</i>
Alexandre DELMOTTE	MCF UGA, CRJ, droit privé, <i>déontologie de la valorisation</i>
Virginie JACQUIER-ROUX	MCF UGA, Centre de Recherche en Economie de Grenoble (CREG), <i>déontologie de la valorisation</i>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Marlène JOUAN	MCF UGA, Institut de Philosophie de Grenoble (IPhIG), <i>ex- et future membre du CERGA, éthique de la recherche</i>
Line LE GALL	PR Muséum national d'Histoire naturelle, biodiversité, membre du CoFIS (<i>extérieure</i>)
Joël MORET-BAILLY	PR université de St-Etienne, droit privé, référent déontologue et référent alertes du CNRS (<i>extérieur</i>)
Sidonie NAULIN	MCF IEP – UGA, Pacte, sociologie, <i>éthique et déontologie en formation et recherche</i>
Farid OUABDESSELAM	PR émérite UGA, ex-Président UJF, ex-président du comité d'éthique et de déontologie, ex-RIS
François PAYSANT	MCU-PH, CHUGA, commission déontologie UFR médecine, RIS UGA, <i>intégrité scientifique</i>
Denis TRYSTRAM	PR Grenoble INP – UGA, LIG, <i>frugalité, sobriété numérique, IA soutenable</i>
Sophie URBANC	Tech RH, IM2AG, médiatrice UGA

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis conforme sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie de quinze membres comme présenté ci-dessus et prévoyant que Virginie JACQUIER-ROUX siège également au sein de la commission de déontologie de la valorisation.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	57
Membres représentés	12
Nombre de votants	69
Voix favorables	53
Voix défavorables	3
Abstentions	13

Après en avoir délibéré, le conseil académique à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie comme présentée ci-dessus et prévoyant que Virginie JACQUIER-ROUX siège également au sein de la commission de déontologie de la valorisation.

2- Considérant la proposition de désigner de Farid OUABDESSELAM en qualité de président du comité d'éthique et de déontologie ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis conforme sur la proposition de désigner Farid OUABDESSELAM en qualité de président du comité d'éthique et de déontologie.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	57
Membres représentés	12
Nombre de votants	69
Voix favorables	41
Voix défavorables	14
Abstentions	14

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré, le conseil académique à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la désignation de Farid OUABDESSELAM en qualité de président du comité d'éthique et de déontologie.

Publié le : 19/01/2022

Transmis au Rectorat le : 19/01/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 10 janvier 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.